

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES  
-----

(D) ECRET N° 77/509 /DU 5/10/77

portant nomination de Monsieur MBEPA Antoine, Professeur de CEG de 8° échelon, en qualité de Directeur du Personnel et des Affaires Administratives.-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

(/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;

(/u la loi n° I5/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonctionnaires ;

(/u l'Acte N° 001 du 5 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

(/u le décret n° 77/467 du 7 / 9 / 77 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale ;

(/u le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MBEPA Antoine, Professeur de CEG de 8° échelon, précédemment Directeur du Cycle National de Rattrapage et des Etablissements Populaires ( CYNARA), est nommé Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Secrétariat Général à l'Education Nationale.

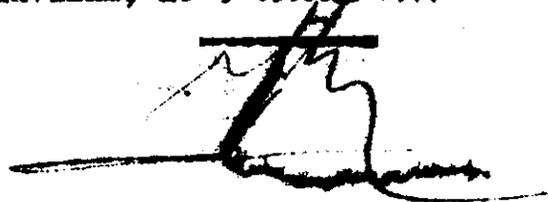
...../....

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président du  
~~Comité Militaire du Parti,~~  
Président de la République,  
Chef de l'Etat, ~~Président du~~  
Conseil des Ministres,  
Le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du Gouver-  
nement, Ministre du Plan,

~~Colonel Henri SILVAIN-GOMA~~

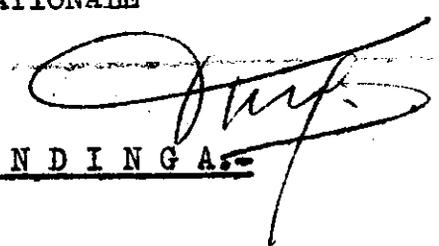
Fait à BRAZZAVILLE, le 5 Octobre 1977

~~~~  
COLONEL JOACHIM YHOMBY-OPANGO

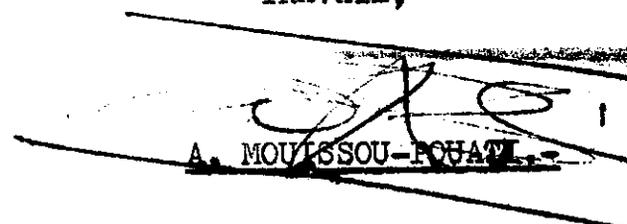
LE MINISTRE DES FINANCES,

~~~~  
Henri L O P E S

LE MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE

~~~~  
A. N D I N G A.-

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET  
TRAVAIL,

~~~~  
A. MOUSSOU-POUATI.-